

Projet de parc éolien Vents du Kempt  
dans la MRC de La Matapédia  
par Vents du Kempt inc.

Dossier : 621124-021

Compte rendu de la période d'information  
et de consultation du dossier par le public  
du 17 mai au 2 juillet 2011

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de parc éolien Vents du Kempt dans la MRC de La Matapédia* par Vents du Kempt inc. a pris fin le 2 juillet 2011. Conformément au mandat qui lui a été confié le 5 mai 2011 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 17 mai au 2 juillet 2011, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

---

---



## Le projet

### Justification et description

La société Vents du Kempt inc., une filiale de Éolelectric inc., souhaite implanter un parc éolien de 100 MW dans la MRC de La Matapédia, sur le territoire des municipalités de Causapscal, de Sainte-Florence et de Sainte-Marguerite-Marie ainsi que sur le territoire non organisé de Lac-Casault. Le parc comprendrait 50 éoliennes munies de turbines d'une puissance de 2 MW du manufacturier Enercon. Onze des emplacements prévus sont situés en terres publiques alors que tous les autres sont en terres privées. Six emplacements de réserve en terres privées ont aussi été prévus. L'aménagement du parc nécessiterait la construction de 16,6 km de nouveaux chemins, l'élargissement de 26,5 km de chemins existants, la construction d'un poste élévateur et l'installation de 45,5 km de lignes électriques à 34,5 kV pour relier les éoliennes au poste, soit 11,8 km de lignes aériennes et 33,7 km de lignes enfouies. La ligne de raccordement entre le poste du parc éolien et le réseau de transport d'Hydro-Québec étant sous la responsabilité de cette dernière, elle ne fait pas partie du projet.

Ce projet a été sélectionné par Hydro-Québec en 2008 dans le cadre d'un appel d'offres de 2 000 MW d'énergie éolienne lancé en 2005. Le coût total du projet est estimé à environ 340 M\$. Le promoteur souhaite entreprendre la construction du parc en septembre 2012 et la livraison de l'énergie à Hydro-Québec doit se faire à partir de décembre 2014.

(Extrait du communiqué émis le 17 mai 2011)

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de renseignements colligés lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques. Les préoccupations concernent :

#### **la localisation des éoliennes**

- le nombre d'éoliennes situées sur les terres publiques et celles sur les terres privées, plus particulièrement sur des terres agricoles ;
- la marge de manœuvre du promoteur pour augmenter le nombre d'éoliennes en terres privées et le caractère définitif de la localisation actuelle des éoliennes sur le territoire ;

#### **l'économie**

- les retombées économiques du projet pour la région ;
- les redevances que le promoteur entend verser à la MRC de La Matapédia, les contributions volontaires qu'il prévoit pour les municipalités et les compensations diverses aux propriétaires qui auront une éolienne sur leur terrain et aux propriétaires détenteurs d'options pour en installer une ;

#### **la circulation et la santé**

- l'augmentation de la circulation sur les routes requises par le projet et ses répercussions sur la santé des citoyens (ex. : bruit, poussière) ;

- les dangers pouvant être causés par l'augmentation potentielle des courses d'automobiles et de véhicules tout-terrain liée à une plus grande ouverture du territoire et à l'élargissement de la route, ainsi que les mesures qu'entend prendre le promoteur pour y remédier ;
- les mesures d'atténuation prévues au cours des travaux de construction telles les abats-poussière, une signalisation adéquate, etc. ;

#### **le Sentier international des Appalaches**

- les répercussions de la construction et des modifications au réseau routier susceptibles de perturber la trajectoire de randonnée pédestre établie par le Sentier international des Appalaches (SIA) ;
- la présence des éoliennes et des chemins d'accès qui modifierait l'expérience des randonneurs du SIA et qui pourrait ultimement générer des pertes financières ;
- les discussions du promoteur avec les représentants du SIA concernant une entente portant sur la relocalisation d'un segment du sentier, le moment où une telle entente pourrait être conclue et la forme qu'elle pourrait prendre ;
- les conséquences d'un échec des discussions avec le promoteur durant le mandat d'information et de consultation du dossier par le public (45 jours) et l'éventualité d'une demande d'audience publique ;

#### **les autres préoccupations**

- l'absence de mesure d'atténuation pour la chasse au chevreuil ;
- l'estimation de la grandeur du territoire qui serait soustrait à la zone agricole ;
- le comité de suivi des plaintes.

## **Les activités d'information et de communication**

### **Les centres de consultation**

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Centre communautaire Sainte-Marguerite-Marie	15, route de la Vérendrye, Sainte-Marguerite-Marie
Hôtel de Ville de Causapscal	1, rue Saint-Jacques Nord, Causapscal

### **Le site Web**

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

## La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
17 mai 2011	Le Soleil	
17 mai 2011	La Presse	
18 mai		L'Avant-Poste
1 <sup>er</sup> juin 2011		L'Avant-Poste

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
17 mai 2011 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent et Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	515	Site du BAPE
18 mai 2011 Communiqué errata concernant le changement d'une date et une précision sur les paysages	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent et Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	515	Site du BAPE
7 juin 2011 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent et Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

## La séance d'information

Date	Le 7 juin 2011
Lieu	Centre communautaire Sainte-Marguerite-Marie
BAPE : Animation	M <sup>me</sup> Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M <sup>me</sup> Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication
Promoteur	Guy Painchaud, président, Éolelectric Hugo Bouchard, vice-président, Éolelectric Steve Vertefeuille, directeur de projets éoliens, SNC-Lavalin inc.
Assistance	42 personnes
Durée	1 h 05

## Les relations de presse

La responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse électronique. Ces échanges avaient pour objectif de préciser les activités du projet, le rôle du BAPE, le but de la séance d'information, l'étape à laquelle se trouvait le projet. Une entrevue a été accordée à la station *CBGA Radio-Canada Matane*, avant la tenue de la séance d'information.

## La revue de presse

À la suite de la diffusion du communiqué de presse émis par le BAPE le 17 mai 2011, la nouvelle a été reprise par les hebdomadaires *L'Avant poste* et *L'Avantage* ainsi que par la station de télévision *CBVT Radio-Canada Gaspé*. Les sites Web suivants ont relayé l'information : *lelizard.com*, *lavantposte.canoe.ca*, *sourcews.net*, *manchettes.ca*, *eolienne.toprealttime.net*, *actualitepolitique.com*, *twitter.com/EolienneActus* et *gaiapresse.ca*. On y faisait mention de la séance d'information, des centres de consultation, du coût du projet et de la demande d'audience publique. L'information a de plus été transmise sur les sites Web du Conseil régional des élus du Bas-Saint-Laurent, de la MRC de La Matapédia et ceux de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, du Réseau de milieux naturels protégés et des Amis chasseurs, pêcheurs et trappeurs du Québec.

Après la séance d'information, les stations radiophoniques *CBGA Radio-Canada Matane* ainsi que *CFVM-FM* d'Amqui ont repris le contenu du communiqué du 17 mai 2011.

## Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 8 juillet 2011  
Louise Bourdages, conseillère en communication  
Avec la participation de Marie-Claude Tanguay